

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1913)
Heft: 130

Buchbesprechung: Das Plakat

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie.



(N.B. Die Redaktion übernimmt keine Verpflichtung, andere als die von ihr zur Besprechung verlangten Werke zu rezensieren. Immerhin werden auch unerbetene Bücher nach Möglichkeit besprochen. Wenn die Rezensionen nicht besonders gezeichnet sind, so sind sie redaktionell.)

(N.B. La rédaction décline toute obligation de critiquer sous ce titres d'autres livres et publications que ceux qu'elle réclame expressément. Toutefois elle le fera dans la mesure du possible pour tous. Les articles non signés paraissant sous ce titre sont rédactionnels.)

Das Plakat. Mitteilungen des Vereins der Plakatfreunde. Jährlich 6 Hefte von 40 bis 50 Seiten Inhalt, mit mehreren hundert Abbildungen und farbigen Beilagen, Originalumschlägen, Aufsätzen, Referaten, Kritiken und Plakat-Verkaufslisten.

Jahresbeitrag 15 Marke einschliesslich der kostenlosen Zustellung der Zeitschrift. Jahresabonnement ohne Mitgliedschaft 20 Mark, einzelne Hefte 3,50 Mk., durch den Verlag Max Schildberger (Inh. Arthur Schlesinger), Berlin W. 62. ebenso die Inseraten Annahme.

Ich mache unsere Leser, die sich für die Plakatkunst interessieren, auf die Januarnummer dieser Zeitschrift aufmerksam. Den Umschlag schmückt ein urhiger Alphornbläser auf grüner Wiese. Kaum ist es nötig die Unterschrift zu lesen, denn auf ersten Blick haben wir in diesem Bild die Hand Cardinaux's erkannt. Dieser Alphornbläser kündigt uns auch vorzüglich den Inhalt an: einen schmeichelhaften Aufsatz von Dr Adolf SAAGER über Schweizer Plakatkunst mit 50 Abbildungen im Text und 12 farbigen Tafeln.



Communications du Comité central.



A MM. les Caissiers des Sections.

Je me permets de rappeler à Messieurs les caissiers des sections que les cotisations pour 1913 doivent parvenir à la caisse centrale **AU PLUS TARD LE 1^{er} MARS**. Il est d'autant plus important de se tenir à cette date qu'il a été décidé à la dernière Assemblée générale de boucler les comptes au 30 avril.

Zurich, le 1^{er} février 1913.

S. RIGHINI.



Propositions pour le jury de l'Exposition de Munich et celle du Turnus 1913.

L'Assemblée des délégués de 1912 à Zurich n'ayant pas nommé de Jury annuel, nous invitons les sections à nous dire le plus vite possible si elles sont d'accord d'envisager la liste ci-dessous, dressée par la dernière assemblée des délégués pour le Salon fédéral 1912, comme jury annuel à proposer en vue de l'Exposition de Munich et de celle du Turnus 1913, ou bien si elles désirent faire de nouvelles propositions. Les sections qui se rallieraient à cette dernière manière de voir voudront bien envoyer leur nouvelle liste de propositions *avant le 20 février* à M. Th. Delachaux, secrétaire central, Évole 33, Neuchâtel. Pour le dépouillement il sera tenu compte des résultats des sections suivant le nombre des délégués auquel elles ont droit.

Pour le jury de Munich la liste des propositions doit porter 20 noms, dont 10 Suisses allemands (8 peintres et 2 sculpteurs) et 10 Suisses latins (8 peintres et 2 sculpteurs).

La liste de propositions pour le Turnus doit porter 12 noms, dont 6 Suisses allemands (5 peintres et 1 sculpteur) et 6 Suisses latins (5 peintres et 1 sculpteur).

Cette dernière liste sera établie en choisissant parmi les 20 noms de la précédente les 12 qui auront obtenu le plus grand nombre de voix.

N. B. Liste de propositions pour le jury du Salon fédéral 1912 établie par la séance des délégués à Zurich.

Suisses allemands :

HODLER, peintre
CARDINAUX, »
BURI, »
MANGOLD, »
RIGHINI, »
METTLER, sculpteur
FREI, »
BOSS, peintre
AMIET, »
BALMER, »
WIELAND, »

Suisses latins :

VALLET, peintre
VAUTIER, »
HERMANJAT, »
GIACOMETTI, »
RÖTHLISBERGER, »
DE MEURON, »
L'ÉPLATTENIER, sculpteur
VIBERT, »
ROSSI, peintre
BIÉLER, »
GIRON, »



Turnus 1913.

Société suisse des Beaux-Arts.



Zurich, Winterthur, le 18 janvier 1913.

Comité central.

Invitation à l'exposition circulante (Turnus) 1913.

La Société suisse des Beaux-Arts a décidé d'organiser aussi pour 1913 une exposition circulante — le Turnus — qui s'ouvrira le 27 avril à Soleure. Le Turnus visitera ensuite les villes de Winterthur, Aarau, Zurich, Lucerne, Le Locle, et éventuellement encore la ville de Berne. L'exposition sera close au mois d'octobre.

Vous recevez ci-inclus un bulletin d'adhésion et un extrait du règlement de l'exposition. Ce dernier renferme tous les renseignements pouvant intéresser les exposants. Pour ce qui concerne les sculptures, nous aimerions encore exprimer le désir que, vu les difficultés qu'offre une exposition circulante, les œuvres fragiles et pesant plus de 200 kg. ne soient pas exposées.

De la Commission fédérale des Beaux-Arts seront délégués deux représentants dans le Jury qui se composera, comme les années précédentes, en majorité des artistes pratiques.

Les bulletins d'adhésion devront être adressés à M. C. Imhof, secrétaire du Turnus à Winterthur, jusqu'au 4 avril 1913.

Les œuvres seront à expédier à l'adresse suivante : Exposition « Turnus Suisse » à Soleure, station de Vieux-Soleure. Elles devront y arriver le 12 avril 1913 au plus tard. Les lettres de voiture des œuvres venant de l'étranger devront contenir la mention : « Demande de passavant à la frontière ».

Les chances pour la vente des œuvres exposées sont assez favorables. Outre les acquisitions privées qui, sans doute, s'effectueront dans un nombre considérable, il est attaché au Turnus la loterie usuelle dont tout le produit est dépensé en achats